



---

**Groupe Enseignement et Bibliothéconomie (EB)**

**REVENDEICATIONS SALARIALES**

Le 17 octobre 2018

Le présent document présente les revendications salariales de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (le « syndicat ») pour le groupe Enseignement et Bibliothéconomie (EB). Ces revendications sont présentées au Conseil du Trésor du Canada (« l'employeur ») sous toutes réserves de modifications ou d'ajouts que nous pourrions proposer dans l'avenir, ainsi que d'erreurs ou d'omissions.

Le syndicat se réserve le droit de déposer, de modifier ou de retirer sa proposition ou de faire des contre-propositions aux propositions de l'employeur.

**REVENDEICATIONS SALARIALES DE L'AFPC  
NÉGOCIATION AVEC LE CONSEIL DU TRÉSOR  
POUR LE GROUPE EB  
OCTOBRE 2018**

- 1) Augmentations économiques annuelles
  
- 2) Rajustements salariaux
  
- 3) Nouveaux taux de rémunération nationaux pour les enseignants qui travaillent 12 mois par année
  
- 4) Modifications aux notes sur la rémunération
  
- 5) Durée de la convention

## AUGMENTATIONS ÉCONOMIQUES ANNUELLES

1<sup>er</sup> juillet 2018  
➤ 3,75 %

1<sup>er</sup> juillet 2019  
➤ 3,75 %

1<sup>er</sup> juillet 2020  
➤ 3,75 %

## RAJUSTEMENTS SALARIAUX

Sauf indication contraire, tous les rajustements sont faits le 1<sup>er</sup> juillet 2018 avant l'ajout de l'augmentation économique annuelle.

### ED-EST 10 mois à AINC

- Rajustement en fonction du marché de 10 % de tous les taux de rémunération des ED-EST 10 mois en Ontario
- Rajustement en fonction du marché de 20 % de tous les taux de rémunération des ED-EST 10 mois en Alberta

### ED-EST directeurs d'école et directeurs d'école adjoints

- Élimination du niveau 1 de la grille salariale
- Élimination de la note sur la rémunération concernant les qualifications
- La grille du niveau 2 devient la nouvelle grille salariale des directeurs d'école et directeurs d'école adjoints
- Rajustement en fonction du marché de 10 % des taux en Ontario
- Rajustement en fonction du marché de 20 % des taux en Alberta

### EU

- Même rajustement en fonction du marché pour les enseignants qui travaillent 10 mois en Ontario et en Alberta (ailleurs, rajustement de 10 %)

### ED-EST 12 mois<sup>1</sup>

- Voir la section sur les enseignants qui travaillent 12 mois.

### ED-LAT

- Augmentation de 10 % ajoutée à tous les taux de la grille

---

<sup>1</sup> Les enseignants qui travaillent 12 mois par année pour Service correctionnel Canada, la Défense nationale et Pêches et Océans Canada sont payés selon la grille salariale des enseignants qui travaillent 10 mois par année dans leur région plus 20 %. Nous proposons de créer une grille salariale distincte pour les enseignants qui travaillent 12 mois par année.

## ED-EDS

- Augmentation de 10 % ajoutée à tous les taux de la grille

## LS

- Rajustements de la grille comme suit :
  - LS-01 – éliminer le premier échelon et ajouter un échelon au sommet de l'échelle (échelon de 2,8 %)
  - LS-02 – éliminer le premier échelon et ajouter deux échelons au sommet de l'échelle (échelons de 3,2 %)
  - LS-03 – éliminer le premier échelon et ajouter deux échelons au sommet de l'échelle (échelons de 3,2 %)
  - LS-04 – éliminer les deux premiers échelons et ajouter deux échelons au sommet de l'échelle (échelons de 3,4 %)
  - LS-05 – éliminer le premier échelon et ajouter un échelon au sommet de l'échelle (échelon de 3,4 %)
- Rajustement en fonction du marché de 12 % de tous les taux de rémunération

## NOUVEAUX TAUX DE RÉMUNÉRATION NATIONAUX POUR LES ENSEIGNANTS QUI TRAVAILLENT 12 MOIS PAR ANNÉE

Prenant appui sur le travail que les parties ont fait par l'intermédiaire du sous-comité mis sur pied conformément à l'appendice N de la convention collective, le syndicat propose des nouveaux taux de rémunération nationaux pour les enseignants qui travaillent 12 mois par année.

Expérience en enseignement	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
1 an	48 552 \$	53 326 \$	58 079 \$	65 206 \$	68 298 \$	72 781 \$
2 ans	50 494 \$	55 459 \$	60 402 \$	67 814 \$	71 030 \$	75 692 \$
3 ans	52 513 \$	57 678 \$	62 818 \$	70 526 \$	73 872 \$	78 720 \$
4 ans	54 613 \$	59 986 \$	65 330 \$	73 348 \$	76 826 \$	81 869 \$
5 ans	56 797 \$	62 386 \$	67 944 \$	76 282 \$	79 900 \$	85 144 \$
6 ans	59 069 \$	64 882 \$	70 662 \$	79 333 \$	83 095 \$	88 549 \$
7 ans	61 432 \$	67 477 \$	73 488 \$	82 506 \$	86 419 \$	92 092 \$
8 ans	63 889 \$	70 176 \$	76 428 \$	85 806 \$	89 876 \$	95 776 \$
9 ans	66 445 \$	72 983 \$	79 486 \$	89 238 \$	93 472 \$	99 607 \$
10 ans	69 103 \$	75 902 \$	82 666 \$	92 808 \$	97 211 \$	103 591 \$
11 ans				96 521 \$	101 099 \$	107 735 \$
12 ans					105 143 \$	112 044 \$

### Construction de la grille

- 1) Examen des taux actuels des enseignants qui travaillent 10 mois par année dans chaque province
- 2) Établissement des taux de base en fonction du taux provincial le plus élevé
- 3) Établissement de chaque niveau en ajoutant des échelons de 4 % à partir du taux de base
- 4) Établissement des années d'expérience en enseignement (10 à 12) en fonction des grilles actuelles et de la nécessité de protéger les salaires pour le plus grand nombre possible
- 5) Augmentation des taux de 20 % pour refléter un régime de travail de 12 mois

À négocier : processus pour déplacer les employés de la grille actuelle à la nouvelle grille

## MODIFICATIONS AUX NOTES SUR LA RÉMUNÉRATION

- Modifications de pure forme.
- Tout changement nécessaire aux notes pour refléter les nouvelles échelles et les nouvelles indemnités (p. ex., placement dans les nouvelles grilles)
- Nouvelles notes au sujet des enseignants qui travaillent 12 mois par année et nouvelle échelle salariale
- Changements aux notes concernant la définition de la formation pédagogique qui touche les enseignants ED-EST au Québec
- Changements aux notes pour les directeurs d'école et les directeurs d'école adjoints

### **Titres professionnels des directeurs d'école et des directeurs d'école adjoints**

Toute personne nommée à un poste de direction d'école doit détenir un brevet d'enseignement valide émis par le ministère de l'Éducation ou l'ordre des enseignantes et enseignants de la province dans laquelle est située l'école et **doit** avoir la qualification requise par la province, le territoire ou l'unité scolaire provinciale pour diriger une école de la région géographique où cette qualification est exigée des directeurs d'école et des directeurs d'école adjoints employés par un conseil scolaire public d'écoles élémentaires et secondaires.

### **~~Diplômes des directeurs d'école et des directeurs d'école adjoints~~**

~~a. Niveau 1—Aux fins du placement à ce niveau, l'employé e doit avoir : au moins, un baccalauréat en enseignement et un brevet d'enseignement valide émis par le ministère de l'éducation ou l'Ordre des enseignantes et enseignants de la province dans laquelle est située l'école.~~

~~b. Niveau 2—Aux fins du placement à ce niveau, l'employé e doit avoir :~~

~~i. une maîtrise en enseignement et un brevet d'enseignement valide émis par le ministère de l'éducation ou le Collège des enseignantes et enseignants de la province dans laquelle est située l'école et comprenant une qualification à la direction d'école sur le brevet d'enseignement là où la réglementation provinciale exige une telle qualification.~~

## **DURÉE DE LA CONVENTION**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2021